

M. Noble: Le ministre a parlé du saumon kokanee voilà pourquoi j'ai soulevé cette question. Je pensais que le ministre s'imaginait que je l'interrogeais au sujet du projet d'immersion du saumon kokanee.

M. Howard: Monsieur le président, je voudrais traiter d'un autre sujet, la pêche à l'oulachon. Le ministre se rappellera qu'au moment où M. Needler était ici, je lui ai envoyé, pour goûter, de l'oulachon fumé; j'espère que cela lui a plu. C'est la pêche principale à laquelle se livrent les Indiens autochtones, mais ils n'en font pas le commerce, en partie parce que le règlement des pêches a été modifié il y a quelques années pour permettre la commercialisation de la pêche à l'oulachon. C'est surtout un aliment pour les Indiens autochtones. Ces derniers s'opposèrent à la pêche commerciale de l'oulachon et un règlement fut mis en vigueur pour l'interdire dans le district n° 2, ou aux environs.

Les autochtones se livrent à l'occasion au régime de troc de même qu'à la vente directe de l'oulachon dans la région de Prince-Rupert, surtout aux nombreux Indiens autochtones qui vivent à Prince-Rupert. Soit dit en passant, c'est une pratique que le gouvernement encourage dans l'espoir que les autochtones trouveront de l'emploi dans les régions urbaines alors qu'ils ne trouveraient peut-être pas d'emplois disponibles chez eux, dans les réserves. A cause de l'usage répandu chez les autochtones—qui pensent en termes d'économie communale—et qui consiste à pêcher pour les voisins et les amis qui vivent en ville, et parce qu'ils ont l'habitude de vendre l'oulachon \$1 le seau, ce qui est le prix habituel payé dans le port de Prince-Rupert, un jeune homme a été accusé, au cours de la campagne de l'oulachon cette année, d'enfreindre le règlement parce qu'il avait pêché l'oulachon à des fins commerciales.

On a considéré cet incident comme une parodie de l'accord en vigueur. Voici sans doute ce qui s'est passé: en commençant par s'opposer à la pêche commerciale, les indigènes songeaient aux fabriques de conserves et aux compagnies de pêche s'intéressant à l'oulachon pour le frigorifier ou le vendre frais, et non pas aux Indiens pêchant individuellement l'oulachon et le transportant à Rupert pour le donner ou le vendre aux gens de leur peuple qui ne peuvent pas, car ils demeurent dans les villes, aller eux-mêmes pêcher l'oulachon. Je le répète: cette conception leur était étrangère quand on a demandé, au début, que les fabriques de conserves s'abstiennent d'exploiter la pêche à l'oulachon.

Je demande au ministre d'examiner les possibilités de réviser cette disposition. La pêche à l'oulachon est peut-être tout ce qui reste de

[L'hon. M. Robichaud.]

la culture indienne primitive que nous pouvons préserver. Nous devons les laisser pêcher pour leur propre compte. Si le ministre voulait considérer le problème de ce point de vue, bien des difficultés pourraient être surmontées.

Le ministre hoche de la tête, et en le disant pour les fins du compte rendu, je puis garder la parole et lui poser une autre question. Le compte rendu montrera que le ministre est d'accord au moins pour s'occuper de cette question.

Un crédit manque cette année: \$10,000 d'honoraires à titre de membre du Conseil international pour l'exploration de la mer. Cette année ce crédit m'existe pas. Il n'est peut-être pas nécessaire d'acquitter des droits à ce conseil qui, peut-être, ne fonctionne plus, mais j'aimerais une explication.

L'hon. M. Robichaud: J'essaierai d'obtenir les renseignements à l'intention du député, mais je ne peux pas les lui donner pour le moment. Ce montant est peut-être inclus dans un autre crédit mais je l'ignore. Je m'efforcerais de l'obtenir.

(Le crédit est adopté.)

Gestion et expansion des pêcheries.

5. Fonctionnement et entretien, y compris la quote-part du Canada des dépenses des commissions internationales, selon le détail des affectations, et des frais des programmes et des entreprises auxquels participent conjointement les provinces et l'industrie, et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas dans l'ensemble la participation de la Commission internationale des pêches des Grands lacs au coût des travaux de répression de la lamproie et des recherches sur la lamproie, \$21,000,000.

M. Howard: Monsieur le président, à la page 165 du Livre bleu, sous le Service de l'expansion industrielle, y compris les projets provinciaux, se trouve un crédit de \$1,250,000 sous la rubrique «Programmes et entreprises auxquels participent les provinces». J'aimerais obtenir une liste détaillée des programmes mixtes auxquels participe la Colombie-Britannique, si le ministre dispose du renseignement.

L'hon. M. Robichaud: Comme l'a signalé le député, monsieur le président, ce montant prévu aux crédits doit englober les programmes à frais partagés avec les provinces. Ce sont surtout les provinces atlantiques et dans une certaine mesure, le Québec, qui tirent parti de ce programme. Nous faisons la même offre à la Colombie-Britannique, mais cette dernière ne semble pas vouloir être mêlée trop directement à l'industrie de la pêche.

Il n'existe pas, que je sache, de programme à frais partagés avec la Colombie-Britannique, bien que nous en ayons un avec l'Université